



Pacs & domicile fiscal dans des pays différents

Par **acorben**, le **01/06/2015** à **09:38**

Bonjour,

Moi et ma compagne sommes actuellement unis par un PACS.

Nous résidons tous les deux en France (nous sommes propriétaires 50/50) et avons un enfant de quelques mois.

Pour des raisons professionnelles, je souhaiterais me domicilier en Suisse (location d'un appartement dans lequel je vivrais la semaine), mais ma compagne resterait en France.

Dans cette situation, je souhaiterais savoir :

Quelle serait l'impact sur notre PACS ?

Notre résidence actuelle ne serait plus ma principale, mais le restera-t-elle pour ma compagne ?

Comment se passerait notre déclaration fiscale commune, sachant que mon domicile fiscal serait dans un autre pays (hors UE) que celui de ma compagne ?

Quant sera-t-il pour notre enfant ?

Je suis preneur pour toutes informations complémentaires ou axes de réflexions que vous pourriez porter à cette situation qui me paraît d'ores et déjà compliquée....

Merci par avance pour votre aide.

A Corben